

COMMUNE DE MAGNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2016

L'an Deux Mil dix -seize, le neuf du mois de décembre à 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance extraordinaire, sous la présidence de Mme Carole FAYOLLE, Maire.

Etaient présents: Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GENESTE, Mme Veronique TRIBOULET, M. Jean-louis MERCIER, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, Mme Odile VILLENEUVE, Mme Roberte NEBOUT, M. Marc SABATIER.

Excusés: Mme Bernadette KOWALEWSKI, Mme Stéphanie BOUTROUX, Mrs Franck BERCHEM, Thierry MAROLLES, Franck ROYER

Madame Véronique Triboulet est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2016/12/09/005**Convention de Co-maitrise d'ouvrage rénovation rue du château des Mussets**

Dans le cadre de son contrat communal d'aménagement de bourg, la commune a présenté à Vichy val d'Allier un projet portant sur la rénovation de la rue du château des Mussets.

Ce projet portant sur une voie d'intérêt communautaire desservant un équipement communautaire (station d'épuration de MAGNET) Vichy Val d'Allier a proposé la réalisation de ce projet en Co-maitrise d'ouvrage et de déléguer à la commune la maitrise d'ouvrage générale.

A cet effet, une convention est présentée à l'Assemblée, la commune assurant les différentes attributions du maitre d'ouvrage telles que définies à l'article 2 de la loi du 12 juillet 1985. L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux s'élève à la somme de 72.046,80 € TTC. Le Montant de la TVA sera encaissé par la Commune.

Vichy val d'allier versera au titre de l'aménagement de la voirie d'intérêt communautaire une participation forfaitaire de 22000 € HT à la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention présentée

AUTORISE Madame le Maire à la signer.

